



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale**
Article R. 122-17-I du code de l'environnement

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département de l'HERAULT

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM34 / SERN - PRNT

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA COMMUNE DE BUZIGNARGUES**

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN :

Sans Objet

Quels sont les zonages existants ?

Sans Objet

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette modification ?

Prise en compte de l'aléa inondation par débordement de la Bénovie, affluent du Vidourle (études réalisées en 2013) et de l'AZI du Vidourle (2004).

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

2.1. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

L'inondation par débordement de cours d'eau.

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes: atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

- AZI du Vidourle approuvé le 26 juillet 2004.

- Etude de définition des zones inondables du bassin versant de la bénovie, porté à connaissance le 12 décembre 2013.

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

271 habitants sur la commune.

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation ?

Toute la commune

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Voiries départementales et communales.

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

Inondations et coulée de boue : du 21/09 au 23/09/1992,
Inondations et coulée de boue : du 26/09 au 30/09/1992,
Inondations et coulée de boue : du 08/09 au 09/09/2002,
Inondations et coulée de boue : du 03/12 au 03/12/2003,
Inondations et coulée de boue : du 14/09 au 14/09/2006,
Inondations et coulée de boue : du 29/09 au 30/09/2014,

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

Pas de renseignements disponibles.

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Voir plan de situation joint.

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

La zone urbanisée est relativement concentrée autour du centre du village et le long de la route départementale en direction de Saint Bauzille de Montmel. En termes d'urbanisation future, la commune prévoit une extension de la zone d'habitation en périphérie nord et sud de la zone existante. Concernant les inondations, ce sont les débordements des ruisseaux du Sartaut et du Braou ainsi que du réseau pluvial de la RD 21 qui sont les plus contraignants. La bénovie ne déborde qu'en zones naturelles ou agricoles, ne provoquant aucun dégât notable. L'implantation surélevée du village le place en dehors de toute zone inondable.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

Non

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

Sans Objet

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

La surface du territoire communal.

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Conformément à l'article R 123-22 du code de l'Urbanisme, le PLU devra annexer le PPRi et être mis à jour dans les trois mois suivant l'approbation du PPRi, valant servitude d'utilité publique.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Sans Objet

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

Entre le dernier recensement en 2012 et le précédent en 2008, la population de la commune est passée de 255 à 271 habitants soit une augmentation de 6,27 %.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Dans le périmètre du PPRi sont recensés des enjeux environnementaux suivants : des ZNIEFF type 2, Natura 2000 ZPS et des zones PPE pour le captage d'AEP (cf carte jointe).

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

Non

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Sans Objet

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Sans Objet

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le SRCE est en cours d'élaboration.

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

Sans objet.

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Le PPRi déterminera les limites des zones inondables permettant une meilleure prise en compte des risques et de leurs conséquences en matière de planification et d'autorisation en matière d'urbanisme.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).

- Plan de situation.
- Carte des contraintes milieu ZNIEFF, Captage d'AEP.